



Se prémunir contre les fraudes

Des campagnes de démarchage téléphonique ou "porte à porte" sont régulièrement menées par des sociétés privées. Le démarchage téléphonique dans le domaine de la rénovation énergétique est strictement interdit par la loi.

➤ Avant de dire oui... Rappelez-vous qu'un service public ne démarche jamais

Un conseiller France Rénov' ne vous appellera jamais sans que vous l'ayez sollicité. Si une personne disant travailler pour France Rénov', ou l'Anah, ou l'Etat vous contacte et essaie de vous faire signer un devis, c'est une arnaque.

➤ Avant de dire oui... Protégez vos informations personnelles

Numéro fiscal, RIB, mandat SEPA, coordonnées bancaires... Ces données vous appartiennent et ne doivent pas être partagées avec un démarcheur. Elles peuvent être utilisées pour usurper votre identité et faire une demande d'aide à votre place.

➤ Avant de dire oui... Méfiez-vous des offres à 1 €

Les démarcheurs vous font miroiter des offres alléchantes : « des travaux payés par l'Etat, qui ne vous coûteront rien », un panneau publicitaire dans le jardin « pour annuler le reste à charge » ... Quand c'est trop beau pour être vrai, c'est une arnaque.

➤ Avant de dire oui... Prenez le temps de réfléchir

“Il faut valider tout de suite”, “Ce n'est qu'une formalité, il me faut juste une petite signature, ça ne vous engage à rien”... Un vrai conseiller vous informe. Un fraudeur vous bouscule. Prenez le temps de faire d'autre devis et de comparer.

Bon à savoir :

En cas de difficultés lors des travaux (information trompeuse, contrat non respecté, devis non respecté, clauses abusives), contactez la répression des fraudes sur le site signal.conso.gouv.fr et/ou la maison de la justice et du droit la plus proche de chez vous. Si vous êtes mal à l'aise avec les démarches numériques, rapprochez-vous des maisons France Services.

Communication France Rénov' : <https://france-renov.gouv.fr/fraudes>